

# PROPULSEKAYAK challenge

21 & 22 septembre  
2024



## INFORMATIONS & REGLEMENT

### 1. Introduction

Le PROPULSKAYAK Challenge a pour but de promouvoir la pêche sportive et récréative, dans le plus grand respect de l'espace naturel qui l'accueil.

Ce challenge se déroule sur 2 journées en participation individuelle (50 participants maximum) à l'issue duquel le premier remportera son ticket d'entrée pour les championnats du monde HOBIE 2025 (inscription et hébergement, le voyage reste à la charge du participant).

Pour participer à l'événement vous :

Certifiez avoir un kayak homologué pour naviguer dans la zone de compétition (zone des 2 miles nautiques d'un abri), vous certifiez posséder tout le matériel de sécurité obligatoire, à savoir :

- Un gilet de sauvetage homologué quel que soit la distance de navigation
- Un moyen de repérage lumineux étanche et autonome de 7h
- Un dispositif permettant d'assurer l'étanchéité du ou des trous d'hommes (jupes pour les kayaks pontés) si le kayak n'est pas « auto-videur.
- Un dispositif permettant le remorquage, d'une longueur au moins égale la longueur de l'embarcation

**En complément de l'armement de sécurité, je possède un téléphone portable étanche (ou dans une pochette étanche) et une VHF portable.**

- Je suis couvert par une assurance responsabilité civile
- Je suis apte à évaluer les conditions météo et suis seul responsable de ma décision de prendre la mer
- Je suis apte à la nage sur une distance de 25m minimum
- J'ai bien pris connaissance du règlement de la compétition
- J'ai déjà pratiqué un dessalage volontaire et réussi à remonter seul à bord de mon embarcation
- En matière de photos et vidéos, je cède gratuitement mes droits à l'image à l'organisation

### 2. Annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires voire d'annuler la compétition. En cas d'annulation la décision sera prise au plus tard le jeudi 19 septembre 2024. Les

informations seront données sur la page Facebook de l'évènement « PROPULSEKAYAK Challenge ». Dans le cas d'une annulation pour mauvaises conditions météorologiques, l'organisateur se réserve le droit de conserver 10 Euros par participant afin de pallier les frais de fonctionnement liés à la compétition.

### 3. Déroulement

Vendredi 20 septembre 2024

- A partir de 17h : accueil des participants / remise des cartes de zone
- 19h00 briefing au port de Camaret-sur-Mer à l'issue verre de l'amitié.

Samedi 21 septembre 2024

- 07h30 : accueil des participants / éménagement sur port de Camaret-sur-Mer
- 7h50 : briefing sur le port (présence obligatoire)
- 8h - 15h : première manche
- 18h30 : rdv à la Rhumerie de Camaret pour le repas du soir.

Dimanche 22 septembre 2024

- 07h30 : accueil des participants / éménagement sur port de Camaret-sur-Mer
- 7h50 : briefing sur le port (présence obligatoire)
- 8h – 14h : seconde manche
- 15h00 : résultats / remise des lots

### Contacts :

Si vous souhaitez suivre l'actualité du PROPULSEKAYAK Challenge, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook via la page « PROPULSEKAYAK » ou sur l'évènement « PROPULSEKAYAK Challenge ».

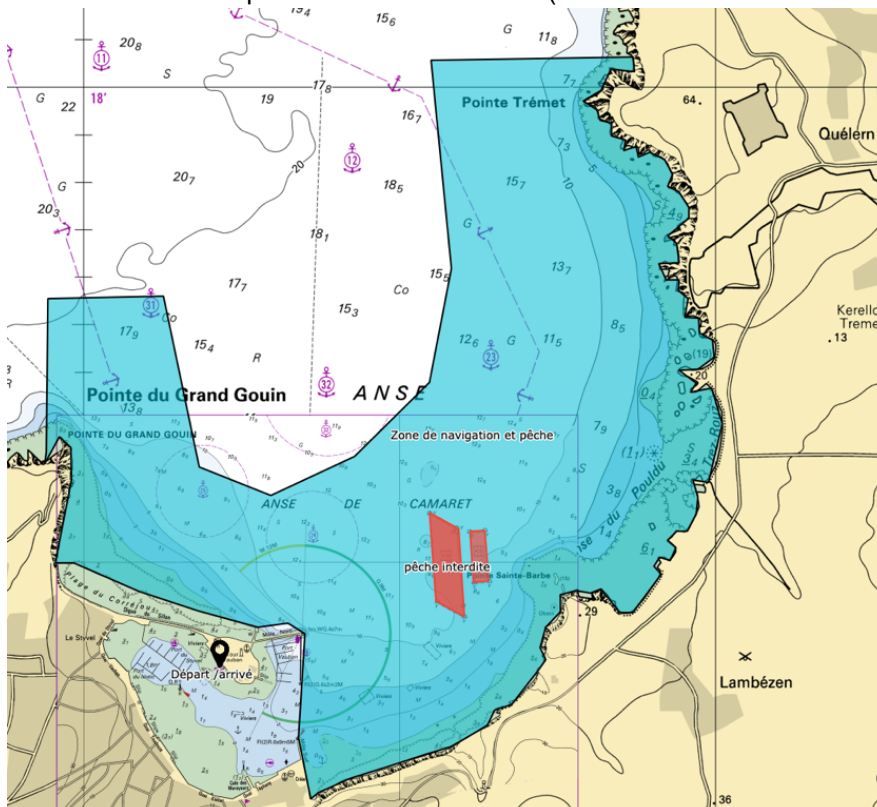
Vous pouvez aussi contacter :

Hervé MARTIN : [herve@propulsekayak.fr](mailto:herve@propulsekayak.fr)

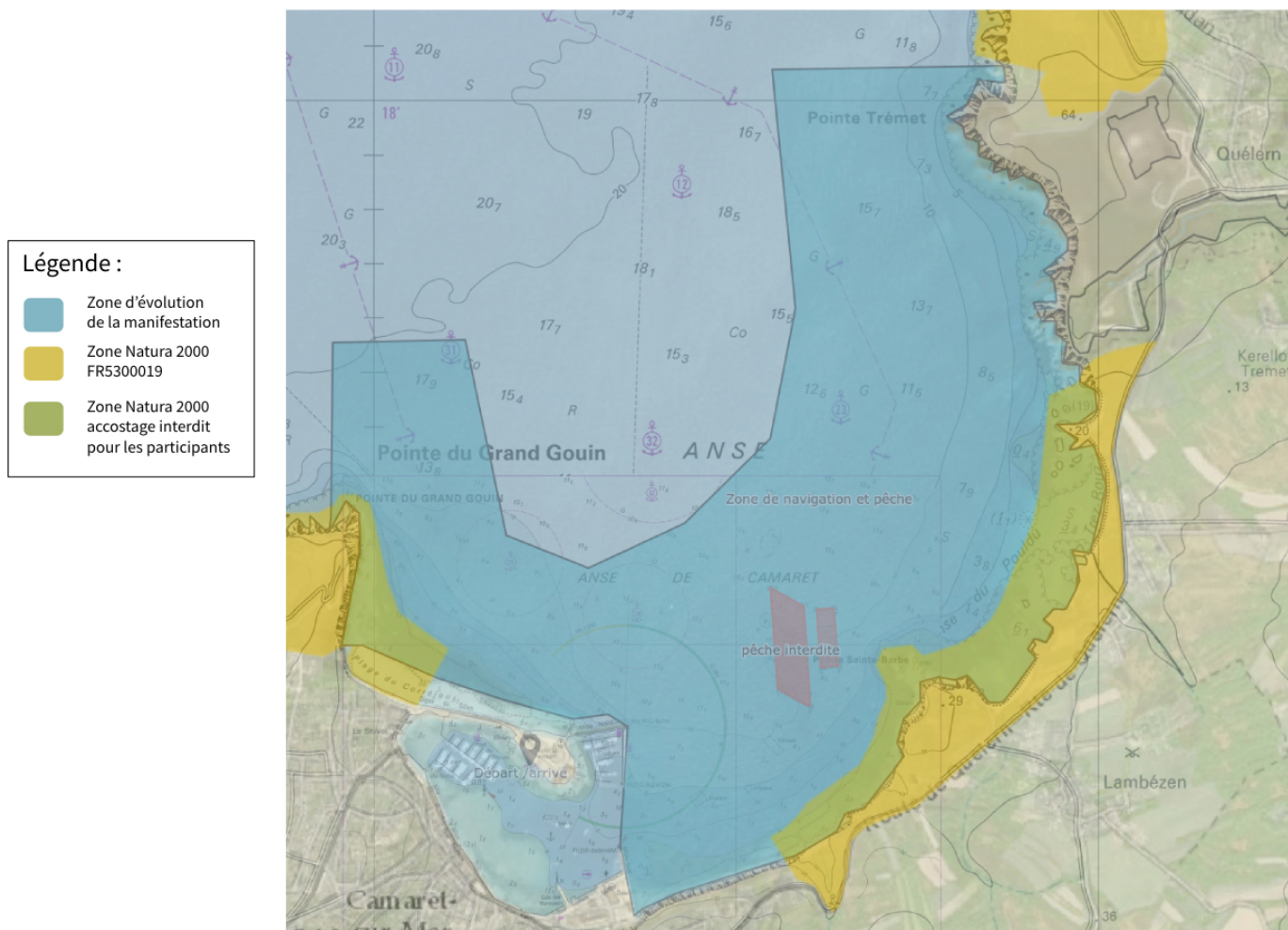
### 4. Carte de la zone

Une carte étanche plus détaillée de la zone avec un quadrillage pour les commissaires sera remise le weekend de la compétition.

Le départ et l'arrivée se font au niveau du port de Camaret-sur-Mer (mises à l'eau sur la cale face à la tour Vauban)



Une partie de la zone se trouve en espace Natura 2000, il est formellement interdit d'accoster sur ces zones qui figures sur la carte ci-dessous.  
 En cas de problème technique ou physique, faites appel aux bateaux sécurité qui vous prendrons en charge.



## 5. Horaires de marées

Samedi 21 Septembre 2024							UTC+2		Semaine 38		48°17' N 4°35' W	
Lever du soleil : 08h03			Lune gibbeuse décroissante				Coucher du soleil : 20h13					
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2				
BM		01h32		0,61m								
PM	108	07h39	06h07	01h01	6,96m	6,35m	0,53m	1,59m	3,18m			
BM		13h53	06h14	01h02	0,85m	6,11m	0,51m	1,53m	3,06m			
PM	102	20h00	06h07	01h01	6,98m	6,13m	0,51m	1,53m	3,07m			

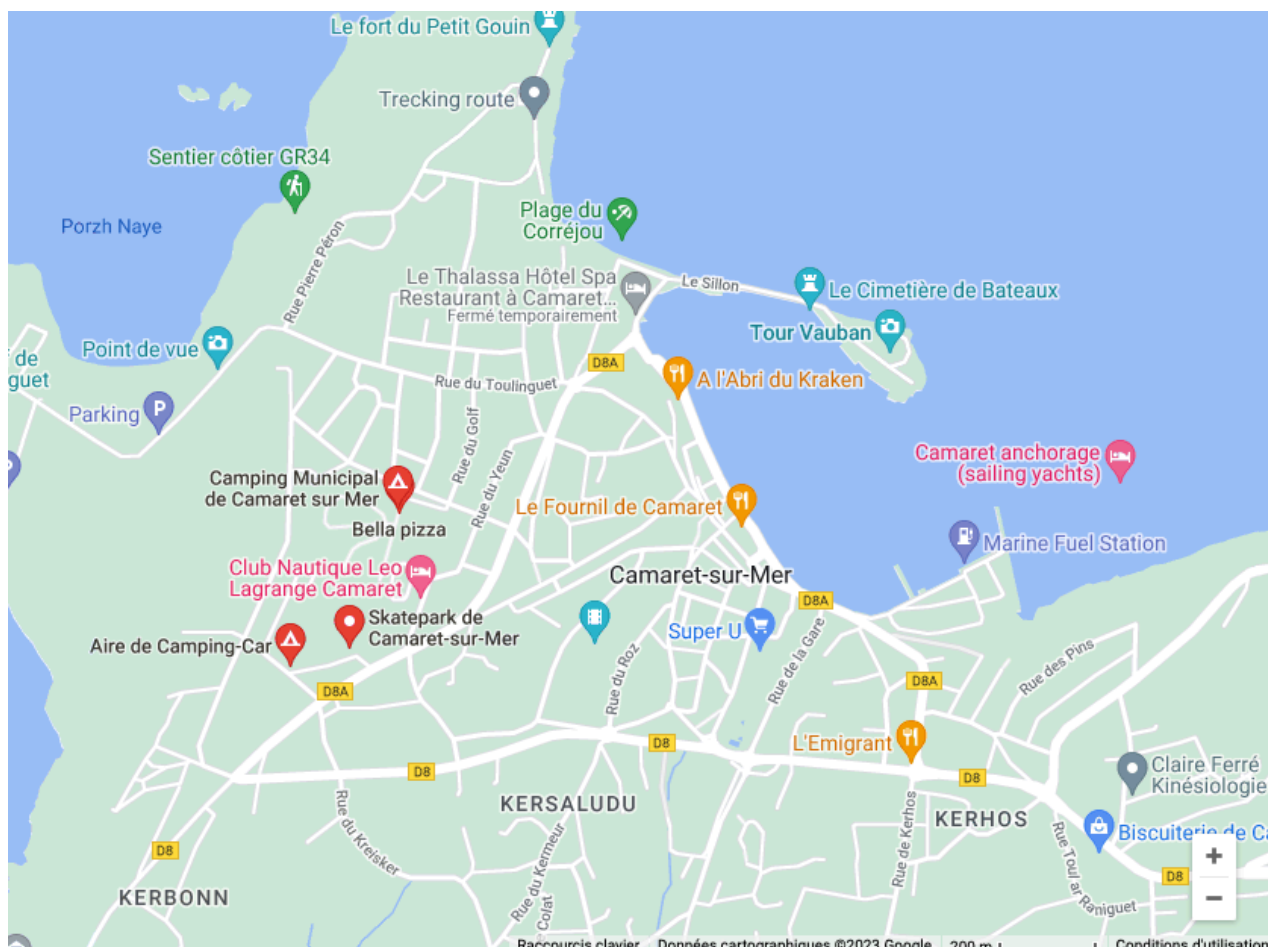
Dimanche 22 Septembre 2024							UTC+2		Semaine 38		48°17' N 4°35' W	
Lever du soleil : 08h04			Lune gibbeuse décroissante				Coucher du soleil : 20h11					
Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2				
BM		02h14		1,04m								
PM	94	08h19	06h05	01h00	6,64m	5,60m	0,47m	1,40m	2,80m			
BM		14h37	06h18	01h03	1,29m	5,35m	0,45m	1,34m	2,68m			
PM	86	20h41	06h04	01h00	6,50m	5,21m	0,43m	1,30m	2,61m			

## 6. Aire de camping et hébergement

Le camping le plus proche est le camping municipal de Camaret-sur-Mer, il y a également une aire de camping-car à proximité du camping municipal.

Il y a de nombreux logements aussi sur la commune.

L'organisation ne gère pas la partie logement, à chacun de réserver ce qui lui convient.



## REGLEMENT PROPULSEKAYAK CHALLENGE

### Article 1 — Organisation

Le PropulseKayak Challenge est organisé par PROPULSEKAYAK, société spécialisée dans la vente de kayak et matériel de kayak, dont le siège social se trouve : ZA Carrefour en Touraine – 2 rue Yves Chauvin 37510 BALLAN-MIRE – France

### Article 2 — Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par l'application FishFriender. Les 50 premiers dossiers complets seront retenus. Une liste d'attente peut ensuite être mise en place.

Vous pouvez télécharger l'application sur App store ou google Play.

L'inscription est ouverte uniquement aux personnes majeures.

Les frais d'inscriptions comprennent la participation au challenge ainsi que le repas du samedi soir, pour un montant de 60€.

La confirmation ou l'annulation de la compétition doit être notifiée, par l'organisateur au plus tard le jeudi qui précède la compétition.

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté (météo par exemple), 10 Euros pourront être conservés par l'organisation pour couvrir différents frais engagés.

En cas d'annulation du participant inscrit survenant plus de 14 jours avant la compétition, la totalité de la somme encaissée est remboursée. Si l'annulation est signalée moins de 14 jours avant la compétition, aucun remboursement n'est effectué.

### Article 3 — Assurance

Chaque compétiteur doit être assuré ; la responsabilité civile étant le minimum requis. Propulsekayak assure sa propre manifestation.

### Article 4 — Catégorie de navires autorisés

Les kayaks doivent être homologués et mus par l'énergie humaine. L'assistance électrique est autorisée tout comme la voile.

### Article 5 - Réglementation

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. La participation à une manifestation vaut acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives à son kayak et à la conduite de ce dernier. Chaque kayakiste doit :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation
- Se conformer aux dispositions du présent règlement et des dispositions complémentaires définies par l'organisateur ;
- **Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la compétition.**

### Article 6— Sécurité

La possession d'une VHF et d'un téléphone portable par participant et le port d'un gilet de sauvetage sont OBLIGATOIRES.

### Article 7- Briefing

La participation au briefing est obligatoire.

### Article 8- Émargement

Au départ de la manche, chaque participant est tenu d'émarger auprès de l'organisation. Au moment de l'émargement il vous sera remis une règle de mesure et un tag portant un numéro. Cette règle et ce tag vous permettront de valider vos prises, voir article 12.

A la fin de la manche, chaque participant doit ramener le tag et la règle, ce qui validera votre pointage de fin de manche ; les participants qui rentrent avant l'heure de fin de la manche doivent pointer à l'organisation. Dans le cas où un participant est porté manquant à l'organisation, dans un délai défini par l'organisateur, les recherches en mer sont déclenchées par les moyens de l'action de l'état en mer.

Chaque participant doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF et d'un téléphone portable étanche ou dans une pochette étanche.

### Article 9- Fair play

Il est interdit de gêner délibérément un autre concurrent. Par gêne délibérée on entend passer à distance de lancer d'un autre concurrent. Le non-respect de cette règle entraîne un avertissement. La récidive peut être sanctionnée par l'exclusion.

### Article 10 — Zone de pêche

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur. Tout participant sortant de la zone peut être avertie voire exclue de la compétition.

### Article 11— Techniques de pêche autorisées

Seules les pêches au lancer de leurres sont autorisées. Sont expressément interdites : la pêche au mouillage, la pêche à l'appât, la pose d'engins dormants. L'amorçage est également interdit.

Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque concurrent. Un seul "teaser" est permis avant le leurre sur chaque ligne.

L'usage d'ancre flottantes est autorisé.

**Seule l'utilisation d'hameçons simples est autorisée (triples interdits)**

### Article 12— Mesure et comptabilisation des prises

Seules les prises des espèces suivantes seront comptabilisées :

Le Bar communs (*Dicentrarchus Labrax*), d'une taille minimale de 42cm.

Le pagre (*Pagrus Pagrus*), d'une taille minimale de 30cm.

Les Vieilles (*Larus*), Vieilles commune (*Labrus bergylta*) et Vieille coquette (*Labrus mixtus*) d'une taille minimale de 20cm.

A l'issue de leur validation, toutes les prises sont remises à l'eau.

Les validations seront faites via l'application FishFriender en autonomie, par l'enregistrement de votre prise de vue dans l'application.  
Une règle de mesure officielle vous sera remise au départ du challenge avec un tag, seul les photos prise avec ces ensembles seront retenues.

Tout poisson présenté ou relâché mort entraîne une pénalité pour le participant concerné, de même que tout poisson présenté en mauvais état ou d'aspect fébrile et qui ne peut plus être visiblement relâché entraîne la même pénalité.

#### **Article 13 — Bateaux sécurité**

Les bateaux sécurité du challenge sont là pour encadrer votre sécurité et veiller au bon déroulement de l'événement, ils ont autorité de faire respecter le règlement, aucune contestation ne peut être fait à un commissaire, en cas de litige seul l'organisateur peut délibérer.

En cas de problème technique ou physique, contactez le bateau sécurité située dans votre zone par VHF ou par téléphone.

Signalez du mieux possible votre position puis levez votre pagaie afin d'être bien repéré.

#### **Article 14 — Barème des points**

Le barème des points est aligné sur la longueur des prises : 1 cm égale 1 point pour le bar, avec un coefficient de x3.

Pour le pagre, 1 cm égale 1 point, avec un coefficient de x2 et un quota de 3, les 3 plus grands seront retenus pour les points.

Pour les vieilles 1 cm égale 1 point, avec un quota de 5, les 5 plus grands seront retenus pour les points.

Les résultats des deux manches sont cumulés. Le vainqueur est celui qui comptabilisera le plus de points. En cas d'égalité, le plus gros bar détermine le meilleur. En cas de nouvelle égalité, le second plus gros bar etc...

#### **Article 15— Pénalités**

Des pénalités seront infligées pour l'une des infractions données ci-après :

- Retard de moins de 15 minutes au pointage à l'arrivée : - 10 points par minute de retard
- Retard de plus de 15 minutes au pointage à l'arrivée : élimination
- Non-respect des consignes de l'organisateur : avertissement puis élimination de la manche.
- Navigation hors zone : avertissement puis élimination de la manche.
- Utilisation d'une technique de pêche interdite par le présent règlement : élimination de la manche
- Absence lors du briefing : élimination de la manche.
- Non-respect des usagers de la mer : élimination de la manche.

L'organisateur se réserve le droit de sanctionner également des fautes qui ne feraient pas partie du barème.

#### **Article 16 — Droit à l'image**

Durant la compétition, les bénévoles de l'organisation sont susceptibles de prendre des photos ou vidéos en vue d'une diffusion, les réseaux sociaux, la presse locale et spécialisée ou quelque conque support.  
Chaque compétiteur autorise la diffusion de son image lors de cette compétition.

**PROPULSEKAYAK** 21/22  
challenge SEPTEMBRE 2024  
CAMARET SUR MER



**FINISH**

**PLANO**



**Hobie**



**GARMIN**